

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 3 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Michelle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Jean DELAUGERRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-42 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE BILLOM-COMMUNAUTE POUR L'ACHAT DE PAPETERIES ET DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES

M. le Maire expose au conseil municipal que Billom-communauté propose aux communes de renouveler le groupement de commandes pour l'achat de papeteries et de fournitures administratives et scolaires, Billom-communauté en étant le coordonnateur,

Sa durée d'exécution est d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au groupement de commandes de Billom-communauté « Achat de papeteries et de fournitures administratives et scolaires »

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 juillet 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

